BASES JURIDIQUES DE PARTICIPATION AU TIRAGE AU SORT DU WEEKEND DE LA SAINT-PATRICK 2018

1. Nous
Le centre commercial Miramar de Fuengirola (ci-après dénommé centre commercial Miramar) établit les règles applicables à l'attribution du prix décrit par les présentes bases juridiques parmi les personnes ayant participé à la promotion « Tirage au sort déguisement weekend de la Saint-Patrick » (ci-après dénommée la Promotion).

2. Participation
Pour pouvoir participer, il est indispensable d'avoir plus de 16 ans et de respecter les règles de participation.

3. Mécanisme de participation
Les utilisateurs devront se prendre en photo avec un appareil portable au niveau du photocall « Saint Patrick weekend » situé au centre commercial Miramar, le samedi 17 mars.

Le point de repère « Saint Patrick weekend » doit apparaître sur la photo. Cette dernière pourra être individuelle ou en groupe mais une seule personne pourra participer par appareil portable.

Les photos ne devront ni être de mauvais goût, ni porter atteinte à la dignité d'une personne ni à la réputation du centre commercial Miramar. Au cas où la photographie montrerait des mineurs de 13 ans, le participant devra avoir l'autorisation expresse des parents ou des tuteurs du mineur.

Une fois la photo prise, celle-ci devra être mise sur le réseau social Instagram personnel de l'utilisateur avec le hashtag #SaintPatricksWeekendMiramar et la mention au profil officiel du centre commercial Miramar (@miramar_cc).

L'utilisateur devra ensuite la montrer sur son portable au responsable du lieu de promotion.

De plus, ce dernier devra aussi avoir le téléchargement de l'application officielle du centre commercial Miramar, ce qui sera vérifié sur place par le responsable du lieu de promotion.

Une fois tous ces détails vérifiés, l'utilisateur devra remplir un billet de participation avec ses données personnelles afin de faire partie du tirage au sort qui aura lieu le samedi 17 mars à 21h.

Ledit utilisateur aura droit à deux participations, une le matin et une l'après-midi, à condition que cela se fasse avec deux photos différentes.

4. Prix
Le premier prix sera une carte cadeau du centre commercial Miramar d'une valeur de 150 € à utiliser exclusivement à l'intérieur du centre commercial.

Le deuxième prix sera une carte cadeau du centre commercial Miramar d'une valeur de 50 € à utiliser exclusivement à l'intérieur du centre commercial.

5. Tirage au sort
Une main innocente, choisie au hasard, choisira les billets gagnants le samedi 17 mars à 21h30 heure espagnole.

Six billets (3 pour la carte cadeau d'une valeur de 150 € et 3 pour la carte cadeau d'une valeur de 50 €) seront tirés de l'urne placée au centre commercial Miramar en inscrivant l'ordre dans lequel ils ont été tirés. Ainsi, si le premier gagnant ne répond pas aux tentatives entreprises par le centre commercial Miramar pour entrer en contact avec lui (pendant deux jours après avoir été informé de sa condition de gagnant du prix), le deuxième gagnant prendra sa place par ordre chronologique en suivant le même procédé.

Le bureau d'information du centre commercial Miramar se mettra en contact avec les gagnants par courriel et/ou par téléphone.

Le gagnant devra prouver son identité en montrant sa carte d'identité aux organisateurs ou aux responsables du centre commercial Miramar.

Lorsque le gagnant se présentera pour récupérer son prix au bureau de service à la clientèle, il sera pris en photo et celle-ci pourra être publiée plus tard sur l'un des réseaux sociaux suivants du centre commercial Miramar : Facebook, Twitter, Youtube, Instagram et Google+.

Le nom et prénom du gagnant seront également publiés sur ces réseaux sociaux.

L'utilisateur qui ne respectera pas ces conditions sera exclu.

6. Où participer
La participation se fera au niveau du lieu de la promotion « Saint Patrick's weekend 2018 » du centre commercial Miramar.

7. Durée
Le concours commencera samedi 17 mars à 12h et se terminera samedi 17 mars à 21h heure espagnole.

9. Autres considérations
Le centre commercial Miramar se réserve le droit de modifier ou d'annuler les conditions du concours au cours de ce dernier si des raisons valables ou de forcé majeur en empêchent le déroulement conformément aux présentes bases juridiques, pour des circonstances non imputables au centre commercial Miramar. De même, si une réclamation à intérêt légitime parvient de la part d'un tiers, de la part du titulaire de la plateforme du réseau social (Facebook) ou de la part d'une autorité compétente, le centre commercial Miramar se réserve le droit de retirer automatiquement un commentaire sans pour autant informer de cela.

Le centre commercial Miramar et les participants au concours se soumettent à la législation espagnole et renoncent expressément à tout autre droit, aux juridictions et tribunaux de la ville de Fuengirola pour tout litige pouvant se créer

entre les deux parties.

10. Décharge de responsabilité
Le centre commercial Miramar est exempt de toute responsabilité dérivant du manque temporaire de disponibilité ou de continuité du fonctionnement des services permettant de participer au concours, notamment mais pas exclusivement, dû aux erreurs d'accès à la page du concours sur Internet. De même, le centre commercial Miramar est exonéré de toute responsabilité en cas d'erreur sur les coordonnées fournies par le gagnant et qui empêcherait son identification.

Chaque utilisateur est l'unique responsable du commentaire qu'il publie. Le centre commercial Miramar se réserve le droit d'éliminer tout contenu qui enfreindrait les règles du concours ainsi que tout commentaire inapproprié pour le centre commercial Miramar ou pour des tiers.

9. Approbation des bases juridiques
Les bases juridiques du concours seront mises à disposition de toute personne intéressée à travers la page Facebook du centre commercial Miramar.

11. Détachement de Facebook et Instagram
Facebook/Instagram ne sponsorise, ne soutient et n'administre en aucune façon cette action
et n'a aucun lien avec cette dernière. Les participants sont conscients qu'ils fournissent l'information les concernant au centre commercial Miramar et non pas à Facebook. Toute question, tout commentaire ou toute réclamation ayant un lien avec l'action devra être présenté(e) au centre commercial Miramar et non pas à Facebook/Instagram.

Fuengirola, le 8 mars 2018.